



مبادرة انبعاث الحركة الإعتاقية
INITIATIVE DE RESURGENCE DU MOUVEMENT ABOLITIONNISTE
IRA
RÉCÉPISSÉ N° FA 010000102912202100001

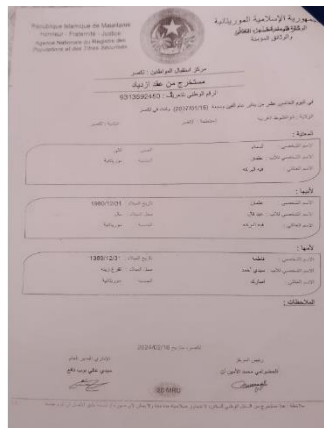
Mauritanie : Exploitation et viol de mineure, descendante d'esclaves
Note d'information, septembre 2024

Victime : Asma Ethmane née en 2007

Son père : Ethmane Abd Val de la tribu des Deguejmola

Receleuse et exploiteuse : Khadijetou Nagi Taghi de la tribu des Lemtouna

Auteur présumé du viol : Yahya Wathegh Beitar, de la fraction Rmadhine, tribu Tejekanet, neveu de Khadijetou Nagi Taghi



En 2017, Khadijetou Nagi Taghi a sollicité, de la famille de Hratine, Ehl Ethmane, l'accord à la location de leur fille Asma, pourtant mineure, en qualité de domestique. L'enfant sera convoyée, de la capitale Nouakchott, son lieu de résidence, vers la ville de Guérou, située à 550 km, dans la région de l'Assaba. La future employeuse a usé de tous les arguments aux fins de persuader, les parents de Asma, leur promettant de bien s'occuper d'elle, de la ménager et chérir comme leur propre progéniture.

Ethmane, le père continuait, pendant quelques mois, à prendre les nouvelles de sa fille, par une correspondance assidue avec Khadijetou. Ensuite, le lien s'interrompt, sans annonce ni explication. A titre rétrospectif, il découvrira que le temps de la rupture correspondait à la période où Yahya Wathegh Beitar s'adonnait au viol récurrent de Asma. Celle-ci s'en est plainte à Khadijetou Nagi Taghi, en vain. La dame rabroua la plaignante. Ainsi camouflé, le forfait ancillaire du neveu se poursuivait. Une grossesse s'ensuivit.

Le 23 octobre 2023, Asma revint chez elle, à Nouakchott. Sa famille, la croyant atteinte d'aérophagie (Nvakh, en hassaniya, le dialecte dominant) s'empressa de la conduire dans un centre de santé. Là, les siens apprirent qu'elle était enceinte. Asma, désormais pleine des œuvres de Wathegh, finit par raconter, en détail, sa mésaventure et la connivence de son employeuse.

En dépit du désarroi et de la honte, Ethmane tenta d'entrer en relation avec la tante du transgresseur, sans succès. Cependant, le frère de Khadijetou Nagi Taghi, dénommé Siyam, alla voir Ethmane et lui proposa un arrangement à l'amiable : Moyennant une somme d'argent, en guise de compensation et pour solde de tout compte, le scandale se dissiperait. Le père de Asma opposa, aussitôt, un refus définitif.

Le 17 décembre 2023, Ethmane se rendit à Kiffa et y déposa une récrimination légale, auprès du procureur Mohamed Mokhtar Vall Didi Brahim, lequel n'a pas jugé utile de donner suite à la requête. Découragé et fataliste, le requérant se résigna, avant de se raviser puis de requérir le soutien de l'Ira.

A l'accouchement, le bébé apparut de teint clair, comme son père biologique, à la différence de la jeune maman (images jointes). Le 3 septembre 2024, l'Ira saisit le procureur de l'Assaba, Mokhtar Cheikh Ahmed. Le 10 du même mois, le magistrat décide d'instruire le dossier, à présent confié au commissaire de police de Guerou. Ce dernier, alors en tournée avec le Gouverneur, a été muté ailleurs. Le remplaçant tarde à regagner son poste...

A ce stade, Ira n'a enregistré aucune suspicion de déni ou d'occultation, par les autorités du moment, bien à rebours des dénonciations antérieures, en matière de lutte contre l'esclavage et les pratiques sexuelles associées.

Nouakchott, 19/09/2024

Commission de l'Information